

Les 5 libertés fondamentales des animaux

Prise de conscience du XXI^e siècle ou avancée scientifique ? Le bien-être animal bouleverse désormais les idées reçues ; il s'appuie sur des connaissances solides et objectives, et passe par la compréhension des besoins de nos animaux domestiques et de leurs émotions.

Par Corinne Lesaine

Comprendre les 5 libertés fondamentales des animaux

Même si les scientifiques du monde entier exprimaient depuis longtemps leur intention de décrire et de mesurer le bien-être des animaux au-delà de la simple absence de souffrance, ce n'est qu'en 1979, en Grande-Bretagne, qu'une organisation gouvernementale, le Farm Animal Welfare Council (FAWC), a proposé la première définition du bien-être animal applicable aux animaux de ferme et d'élevage. L'ensemble des mesures législatives et réglementaires européennes ainsi que les recommandations

de l'OIE s'appuient sur 5 principes, les 5 libertés fondamentales applicables à tous les animaux domestiques.

Depuis 2018, une sixième notion complémentaire, énoncée par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), intègre le ressenti de l'animal en fonction de son environnement. Une parfaite illustration de l'intégration des connaissances scientifiques récentes sur la notion de bien-être au sens large.



Le bien-être animal selon les experts

Selon les experts de l'ANSES, « le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal ». Il se décrit comme un état d'harmonie physique et mental, conditionné par l'intégrité et le respect du corps de l'animal pour sa survie d'une part, et d'autre part par la satisfaction de ses besoins non seulement physiologiques mais aussi comportementaux, pour sa qualité de vie.

Les besoins sont propres à chaque animal (différents selon l'espèce, la race, la variété, le sexe et l'individu) et s'évaluent scientifiquement. Depuis 2018, une approche complémentaire de l'ANSES dite cognitive évalue les attentes et la propre perception de l'animal face à un événement, intégrant les émotions qu'il ressent. Les émotions font appel à des expériences vécues et varient selon le tempérament et la faculté individuelle d'adaptation à l'environnement. Il est possible de les observer pour qualifier le bien-être de l'animal en recherchant des signes d'expression d'émotions positives telles que la satisfaction, la joie ou le plaisir. On peut déterminer ainsi un niveau de bien-être pour un individu donné, dans un environnement donné.

L'enjeu du XXI^e siècle est de rendre l'appréciation du bien-être animal accessible à toute personne vivant aux côtés d'un ou plusieurs animaux dits "appropriés, de compagnie ou non domestiqués mais captifs", de faciliter en quelque sorte la compréhension au quotidien.



5

Être compris et être protégé de la peur et de la détresse

Les bonnes pratiques :

- l'exposer à des pratiques d'éducation, de garde, de soins médicaux et d'élevage qui ne provoquent pas de frustration, de stress ou de souffrance mentale ;
- le promener en laisse sans pratique coercitive et l'habituer ou le familiariser à différents endroits pour limiter la peur de milieux inconnus ;
- lui permettre de trouver refuge et bienveillance auprès des êtres humains ;
- lui permettre de se soustraire librement d'une situation déplaisante ;
- lui donner des occasions d'exprimer une émotion, un ressenti, une motivation, une attente ;
- lui donner des occasions d'interagir et d'amorcer une prise de contact avec l'homme.

3

Ne pas ressentir de douleurs et ne pas avoir de blessures ou de maladies

Les bonnes pratiques :

- lui prodiguer les soins d'hygiène adaptés, préventifs et réguliers : pelage, yeux, oreille, dents, pattes... ;
- le surveiller pour identifier les premiers signes de maladies ou de douleur, surtout pendant les périodes dites sensibles (reproduction, allaitement, croissance, fin de vie) ;
- le mettre à l'abri des dangers domestiques, extérieurs, toxiques... ;
- ne pas le mutiler sans raison médicale (coupe d'oreilles ou de queue) ;
- l'amener chez un vétérinaire au moins une fois/an et consulter rapidement en cas d'anomalie.

2

Ne pas souffrir de contraintes physiques et disposer d'un environnement adapté

Les bonnes pratiques :

- avoir un abri contre les intempéries, le froid ou la chaleur et une zone de repos confortable, propre et éloignée du bruit, sans dérangements ;
- offrir un espace suffisant pour qu'il puisse se mouvoir librement ;
- ne pas l'attacher ni l'entraver au bout d'une laisse qui pourrait occasionner des blessures ;
- donner un accès régulier à des lieux adaptés hors couchage pour satisfaire les besoins sanitaires ;
- l'identifier pour qu'il puisse être retrouvé en cas de fugue ou d'égarment.

1

Ne pas souffrir de faim et de soif

Les bonnes pratiques :

- donner un libre accès à de l'eau fraîche, non souillée et changée régulièrement ;
- donner une alimentation adaptée, en quantité suffisante (mais pas trop), de qualité et équilibrée selon son stade de vie ;
- donner des repas réguliers chaque jour sans frustration ni compétition avec des congénères.

4

Être libre d'exprimer les comportements naturels propres à son espèce

Les bonnes pratiques :

- faire des balades dites "sanitaires" plusieurs fois par jour et avoir des activités physiques régulières adaptées au format et à l'âge du chien ;
- le laisser flairer des odeurs, creuser, rencontrer d'autres chiens amicaux, jouer, courir, se baigner lors des balades, le tout sous contrôle ;
- le laisser aboyer si ce comportement reste une expression naturelle, occasionnelle et non pathologique ;
- offrir des temps de repos suffisants dans la journée comme dans la nuit, surtout pour les chiens de travail.



Biodiversité rime-t-elle avec bien-être animal ?

Le bien-être animal s'applique-t-il sans distinction à toutes les espèces animales ? Le bien-être de la petite souris dans une cave reçoit-il le même niveau d'attention que celui du chat libre ?

Il semble exister une hiérarchisation d'importance entre les êtres vivants.

La réglementation ou les guides de bonnes pratiques intègrent le bien-être animal lorsqu'il s'agit d'un animal domestique (dont la liste est fixée par arrêté du 11 août 2006) ou en captivité uniquement. Il définit les besoins fondamentaux de l'animal que l'homme se doit de respecter dans le cadre de ses activités, par la bienveillance des animaux qu'il a volontairement mis sous sa surveillance ou son emprise.

Un animal sauvage libre est quant à lui protégé par un autre régime juridique, celui de l'environnement. On ne parle plus de protection individuelle ou de bien-être mais de préservation ou de conservation d'espèces dans un habitat naturel qu'il convient de protéger. Il est alors préférable de laisser ces animaux en paix, sans les approcher ni les nourrir. Les apprivoiser ou les habituer à la présence humaine les rend alors plus vulnérables, incapables de s'adapter aux changements climatiques, à la raréfaction de certaines ressources. Prodiguer des soins à la faune sauvage, c'est limiter l'imprégnation à l'homme et faciliter au plus vite le retour à l'état sauvage. Les écosystèmes fragilisés par les activités humaines sont recensés et

réglementés pour laisser cette faune vivre et se reproduire librement. La convention adoptée par l'UNESCO en 1972 tend à protéger "le patrimoine naturel", les habitats des espèces sauvages animales menacées. Lorsque les espèces animales sont vulnérables ou en danger d'extinction, à l'aide d'observatoires, l'UICN, une ONG internationale qui s'organise sur le plan national, édite régulièrement une liste rouge pour alerter.

Lorsque les espèces ne sont pas en voie d'extinction, certaines populations animales sont alors mises sous contrôle à travers une régulation par la chasse comme outil de gestion de la biodiversité. La considération du bien-être animal, ou plutôt "l'absence de souffrance au moment de la mise à mort", se caractérise alors par des normes internationales de piégeage sans cruauté (ANIPSC) approuvées par la Communauté européenne en 1997 et reprises en France en 2007. Même encadrés, les méthodes utilisées suscitent encore un vif débat.

N'oublions pas que cet équilibre est fragile et le vivant malmené. L'environnement va mal ! Les ressources et les habitats peuvent être détruits par les changements climatiques, les espèces peuvent en pâtir si leurs besoins ne sont pas respectés et les humains en souffrir si les modifications de cet écosystème ont un impact sur le bien-être, la santé et la survie...